

MAIRIE DE LA TOUR-EN-JAREZ (LOIRE)

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 14 SEPTEMBRE 2019

PRESENTS : MM GOUJON, BASSON, REMILLIEUX, CIZERON, ALIRAND, Mmes STORI, PER, MM MEYER, MARTIN Stéphane, Mmes VILLEMAGNE, DUMAS, HERITIER, MARTIN Alexandra.

ABSENTE EXCUSEE : MARTIN Isabelle (procuration à M. BASSON)

Secrétaire de séance : Mme VILLEMAGNE Dominique

1. **LECTURE ET SIGNATURE DU PV DE LA DERNIERE REUNION**
2. **SIVU PISCINE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le syndicat de la piscine du Val d'Onzon gère l'équipement nautique situé au complexe sportif du Valjoly à Sorbiers qui accueille notamment les scolaires de l'école publique de La Tour en Jarez. Cette piscine Tournesol construite en 1976 a subi une rénovation partielle (bassin) à la fin des années 1990. La commune de Sorbiers envisage un nouvel équipement pour répondre aux normes et exigences actuelles.

Monsieur le Maire donne lecture du projet avec deux scénarios distincts :

- Scénario 1 avec un bassin - 7,2 M€ H.T. (en MPGP)
- Scénario 2 avec deux bassins - 8,4 M€ H.T. (en MPGP)

et demande au Conseil municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De ne pas adhérer à la construction nouvelle
- Et par conséquent, de ne pas approuver les statuts tels qu'ils sont proposés. En aparté, le conseil municipal s'est interrogé sur l'opportunité ou non de sortir rapidement du SIVU. Il n'est pas opposé à rester dans le SIVU jusqu'à la fermeture de la piscine actuelle, mais souhaiterait connaître exactement les conditions de la sortie, notamment au plan financier. Il demande au représentant de la commune au sein du SIVU de faire préciser les conditions de la sortie.
- De confier le projet des statuts à un juriste, car celui-ci ne nous paraît pas adéquat
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir

Vote

Pour : 14

3. **CAF - CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE CONTRAT ENFANCE JEUNESSE**

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 7 décembre 2015 approuvant la convention avec la CAF relative au contrat « Enfance Jeunesse » pour la période de 2019-2020.

Il donne ensuite lecture de la convention qui pourrait intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales, pour une durée de 4 ans (du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2022). La poursuite du contrat « Enfance Jeunesse » permettra le maintien et éventuellement le

développement de l'offre d'accueil destinée aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la mise en place du contrat « Enfance Jeunesse » du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2022
- Autorise son maire à signer la convention à intervenir avec la CAF

Vote

Pour : 14

4. VENTE MOBILIER SPORTIF

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le club des pongistes de La Tour en Jarez a été dissous en 2015 La commune possède cinq tables de ping-pong, l'ASPPT de St-Priest se propose de racheter deux tables. Monsieur le Maire précise que l'article L 2241-1 du Code général des collectivités territoriales dispose que le conseil municipal est compétent pour décider de l'opération de vente d'un mobilier appartenant à la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de vendre les deux tables au prix de 300 €.
- Charge son maire de l'exécution de cette décision.

Vote

Pour : 14

5. CIMETIERE

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil municipal en date du 12 décembre 2018, fixant le tarif des concessions au cimetière à compter du 1^{er} janvier 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de maintenir les tarifs comme suit, et d'apporter une précision quant aux cuves.

CONCESSIONS	PRIX AU M2
Pour 30 ans	200 € (avec un prix minimum de 400 €)
Pour 50 ans	500 €
CONCESSIONS ENFANTS POUR 30 ANS	200 €

Les tarifs du dépositaire restent inchangés :

- Gratuit les trois premiers mois
- 54 €/mois du 3^e au 6^e mois
- 110 €/mois à partir du 7^e mois

CONCESSIONS EQUIPEES DE CUVES

Il faut distinguer d'une part la concession du terrain et d'autre part l'acquisition d'une cuve.

Actuellement, deux concessions sont équipées de cuves de six places.

Le prix de vente de la cuve s'élève à 3500 € à rajouter au prix de la concession

Vote

Pour : 14

6. SUBVENTION TENNIS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une subvention de 16 000 € a été attribuée par la Fédération Française de Tennis pour la construction du gymnase.

Le Tennis club de La Tour en Jarez la reversera en totalité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le reversement total de cette aide et précise qu'elle sera imputée à l'article 1328 du budget.

Vote

Pour : 14

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de l'APE (Association des Parents d'Elèves). Il s'agit d'une course de caisses à savon qui se déroulerait le 24 Mai 2020 de 9h à 17h, montée du Bourg. Le conseil municipal donne son aval pour cette manifestation. Une convention sera donc signée entre les dites parties.

Monsieur Jean-Luc BASSON annonce que suite à la mutation de l'agent chargé de l'accueil, le poste d'Adjoint Administratif a été pourvu. Cette personne débutera le 1^{er} Octobre 2019.

De même, un apprenti devrait compléter l'équipe du service technique.

Les adjoints et le personnel concerné ont assisté à une démonstration d'une auto-laveuse pour le sol du gymnase. Plusieurs devis vont être demandés afin d'acquérir ce matériel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h30.